

	Formulaire	FOR-CPF-37
	disposition particulières de validité des certificats des personnes certifiées (validité des ou du certificat(s))	Version 01 Page 1 sur 3

1. Dispositions générales

Dans le cadre de l'application du dispositif particulier de la surveillance, nous avons rencontré des difficultés pour la mise en œuvre de ces activités. Suite à l'audit TUNAC N°2 et dans la perspective de ne plus envisager la surveillance des personnes certifiées (la surveillance n'est pas une exigence de la norme : le cas échéant) selon la norme ISO/IEC 17024, ainsi que la réduction de la validité du certificat à **3 ans** (sans surveillance) au lieu de 5 ans (avec surveillance). Ceci pour rassurer les personnes déjà certifiées et dans le maintien de la validité de cinq ans de leur certificat, selon ledit schéma de certification. L'OC a opté pour les dispositions suivantes :

- Informer les personnes déjà certifiées (les clients) par les dispositions particulières de validité de (s) certificat (s)
- Les personnes déjà certifiées doivent fournir les preuves si dessous pour le maintien de la validité de leur(s) certificat(s)
- Selon l'analyse (Section Réserve à l'OC) des preuves envoyées, la validité de(s) certificats) est disposée à deux cas :
 - i) la preuve fait fois et votre validité est maintenue pour les cinq ans à partir de la date d'obtention,
 - ii) la preuve ne fait pas fois la validité prend fin à la fin de la troisième année de la date d'obtention
- Faute de ne pas envoyer ladite preuve, l'OC vous informe que la validité de votre certificat prend fin à la fin de la troisième année à partir de la date de l'obtention.
- L'OC met à la disposition des certifiées des mesures à entreprendre pour valider leurs certificats et ceci dans un délai de trois à quatre mois de la date d'information.

2. Preuve de validité

2.1 Le Certifié

- Nom Complet :
- Numéro de Certificat :
- Date de la Certification Initiale :
- Date d'Expiration de la Certification Actuelle :

	Formulaire	FOR-CPF-37 Version 01 Page 2 sur 3
	disposition particulières de validité des certificats des personnes certifiées (validité des ou du certificat(s))	

- Coordonnées (Email, Téléphone):
- Domaine de Certification : CP1 ☐ CP2 ☐ CP3 ☐

2.2 Activités de Formation réalisées (Maintien de la Compétence : préparer, évaluer et conduire une action de formation)

Veuillez lister au **moins deux actions** de formation réalisées depuis la date de l'obtention de vos certificats, et ceci pour chaque domaine de certification contribuant au maintien de votre compétence dans le domaine certifié.

CP	Thème de Formation	Client	Du au	Durée (jours)	*Preuve Jointe (Oui/Non)
CP1					
CP2					
CP3					

***Preuve Jointe :**

CP1 : Fiche de présence des participants signée + preuve de mise en œuvre du module

CP2 : Fiche de présence des participants signée + preuve de satisfaction

CP3 : Fiche de présence des participants signée + preuve d'évaluation

	Formulaire	FOR-CPF-37 Version 01 Page 3 sur 3
	disposition particulières de validité des certificats des personnes certifiées (validité des ou du certificat(s))	

Le(s) document(s) envoyé(s) doit/doivent être **approuvé(s) et signé(s)** par l'organisme bénéficiaire.

4. Déclaration du Certifié

Je soussigné(e), , certifie que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et complètes. Je comprends que toute fausse déclaration peut entraîner le retrait de ma certification.

Date et signatures :

Supérieur hiérarchique ou responsable formation :

Le Certifié :

Section Réservée à l'Organisme de Certification

Vérifié par :

Signature du Représentant DCA

Date de Vérification :

Conformité des Formations : Oui ☐ Non ☐

Décision de Surveillance

Date :

Statut de la Certification :

Maintenue ☐ Suspendue ☐ Retirée ☐